

## **Face au mépris de la Direction de La Poste, la lutte des postiers-ères du centre courrier de Marseille 13 se poursuit !**

### **Communiqué de Presse**

Les 31 mars 2016, 1<sup>er</sup> et 02 avril 2016, les postiers-ères du centre courrier de Marseille 13 (13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille) ont exercé majoritairement leur droit de grève, aussi bien contre le projet de LOI TRAVAIL (*et ses conséquences désastreuses sur les droits sociaux*), que sur l'utilisation excessive et abusive de l'auto-remplacement (*de manière quasi-permanente*) sur l'établissement.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre avec la Direction de La Poste s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril à 14H sur les revendications des postiers-ères de Marseille 13. Malgré les demandes légitimes des grévistes, la Direction s'est opposée à toute limitation du recours à l'auto-remplacement sur l'année à la distribution (*a minima par trimestre*), faire augmenter les moyens permanents de remplacement, obtenir que les remplaçant-e-s puissent être réellement formé-e-s et donc, assurer pleinement les missions de service public.

Face au mépris de la Direction, les postiers-ères de Marseille 13 ont voté le dépôt de préavis de grève de 24H sur la période du 07 au 13 avril 2016.

Une 2<sup>ème</sup> rencontre s'est tenue ce mercredi 06 avril avec le Directeur local qui s'est retranché derrière son absence de mandat de négociation (*de la Direction Territoriale*) pour refuser toute limitation de cette forme d'auto-remplacement pratiquée sur le centre courrier de Marseille 13 et pour s'engager expressément sur l'affectation de moyen de remplacement pérenne par équipe de facteurs-trices, ainsi que sur un nombre de jours de formation (*sur les tournées*) pour les remplaçant-e-s.

Face à ce simulacre de négociation postale, les agents du centre courrier de Marseille 13 ont décidé de se mettre en grève ce matin en assemblée générale et ont demandé à être reçu par le Directeur. Ce dernier s'est retranché, une nouvelle fois, dans son bureau et a refusé délibérément de recevoir les grévistes et leur représentant pendant leurs horaires habituels de travail.

Les postiers-ères de Marseille 13 se sont donc rendus à la Direction Service Courrier Colis (DSCC13) pour demander à être reçus par la Direction Territoriale de La Poste. Une représentante de la Direction est venue écouter les agents sur le parvis de la Direction, tout en indiquant aux grévistes qu'ils ne seraient pas reçus.

En retournant sur le centre courrier de Marseille 13, les grévistes et leurs représentants ont constaté que La Poste avait embauché des salarié-e-s intérimaires pour remplacer des salarié-e-s grévistes et tenter ainsi de priver d'effet le mouvement de grève engagé par les postiers-ères de Marseille 13.

Les membres du CHSCT de l'établissement ont saisi immédiatement l'Inspection du Travail pour faire constater cette utilisation illicite des salarié-e-s temporaires recruté-e-s pendant la durée du préavis de grève.

Face à ce refus de négociation matinale, les grévistes ont demandé au Directeur de La Poste d'être reçus demain matin à la prise de service pour tenter de trouver une solution négociée au conflit collectif engagé.

Les postiers-ères de Marseille 13 restent déterminé-e-s à obtenir satisfaction sur leurs demandes légitimes de limitation de l'auto-remplacement quasi-permanent et de moyens de remplacement pérennes sur le site pour assurer un service public postal de qualité aux usagers.

**Contact Syndicat Sud APT 13 : Gilles BOUKHALFA au 06.29.62.60.00**

**Yann QUAY BIZET au 06.83.67.74.21**



**SUD APT 13**

**BP 90055 13202 Marseille cedex 02**

**Tél: 04.91.11.63.30 / Fax: 04.91.11.63.39**

**sud13poste@orange.fr**